

PROCÉS VERBAL du 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Ordre du jour :

- 1) Vente terrain
- 2) Pêche
- 3) Chemin vert – 2eme tranche
- 4) PLU
- 5) Point sur les travaux/voirie/cimetière
- 6) SIVOS
- 7) Décision modificative
- 8) Projet 2023
- 9) Questions diverses
 - * Randonnées
 - * Eclairage public
 - * PLUi réunion publique 8 décembre
 - * Bulletin municipal

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, MARTIN-LALANDE Jacques, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne,

Absents excusés : BAUDRY Marc, VINCENT Alexandra

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

BAUDRY Marc donne pouvoir à MARTIN-LALANDE Jacques

VINCENT Alexandra donne pouvoir à Jean-Luc PAVARD

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur MARTIN-LALANDE Jacques a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 27 octobre 2022, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice : 12 Présents : 10 Pouvoirs : 2 votants : 12

VENTE TERRAIN LOT N°5 – LOTISSEMENT CHEMIN VERT (Délibération n°2022/00083)

Monsieur le Maire présente la demande de Mr DANH SANG Rathana et Mme MOHIDEEN Irina pour l'achat du lot n°5 du Lotissement du Chemin Vert référencée B1140 d'une surface de 839m².

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la vente de la parcelle B 1140 d'une surface 839m², prix de 20€/m² soit 16 780,00€ TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la vente chez Maître GUEDON, Notaire à Ballée.

| | | |
|-----------------------|------------|-----------|
| Vote : abstention : 0 | contre : 0 | pour : 12 |
|-----------------------|------------|-----------|

BUDGET COMMUNE - Décision modificative N°5 (Délibération n°2022/00084)

Il est nécessaire d'alimenter différents comptes au chapitre 012 – Charge de personnel. Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°5 suivante :

| DEPENSES | DE | FONCTIONNEMENT | RECETTES | DE | FONCTIONNEMENT |
|--------------|----|----------------|--------------|----|----------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| Total | | | Total | | |

| DEPENSES | D' | INVESTISSEMENT | RECETTES | D' | INVESTISSEMENT |
|--------------|---|----------------|--------------|----|----------------|
| 615228 | Entretien et réparations autres bâtiments | - 4900,00€ | | | |
| 6411 | Personnel titulaire | +2 500,00€ | | | 0,00€ |
| 6413 | Personnel non titulaire | +1200,00€ | | | |
| 6453 | Cotisations caisses retraite | + 1200,00€ | | | |
| Total | | 0,00€ | Total | | 0,00€ |

| | | |
|-----------------------|------------|-----------|
| Vote : abstention : 0 | contre : 0 | pour : 12 |
|-----------------------|------------|-----------|

DETR/DSIL 2023 – ECLAIRAGE PUBLIC PASSAGE EN LED (Délibération n°2022/00085)

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2023 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – ECLAIRAGE PUBLIC – Remplacement de 121 lanternes en LED

Après délibération, le conseil municipal adopte le précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

| Origine des financements | Montant |
|---------------------------------|-------------------|
| Maître d'ouvrage | 11 034,00 € |
| Fonds Européens (à préciser) | |
| DETR et /ou DSIL | 44 136,00 € |
| FNADT | |
| Conseil Régional | |
| Conseil Général | |
| Autre collectivité (à préciser) | |
| Autre public (à préciser) | |
| Fonds privés | |
| TOTAL | 55 170,00€ |

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2023
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2023
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Vote : abstention : 0 contre : 0 pour : 12

DETR/DSIL 2023 – Installation d'une CABINE MEDICALE DE TELECONSULTATION (Délibération n°2022/00086)

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2023 le projet susceptible d'être éligible est :

2 – Installation d'une CABINE MEDICALE DE TELECONSULTATION

Après délibération, le conseil municipal adopte le précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

| Origine des financements | Montant |
|---------------------------------|-------------------|
| Maître d'ouvrage | 11 101,80 € |
| Fonds Européens (à préciser) | |
| DETR et /ou DSIL | 25 904,20 € |
| FNADT | |
| Conseil Régional | |
| Conseil Général | |
| Autre collectivité (à préciser) | |
| Autre public (à préciser) | |
| Fonds privés | |
| TOTAL | 37 006,00€ |

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2023
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2023
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Vote : abstention : 2 contre : 0 pour : 10

PECHE - Convention gestion plans d'eaux communaux (Délibération n°2022/00087)

Pour la gestion des plans d'eau communaux « la Basse Mercerie » et « Les Plauderies », une convention entre la Mairie et l'association du « Pêcheur dionysien » est proposée.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

LOTISSEMENT CHEMIN VERT – 2eme tranche (Délibération n°2022/00088)

Monsieur le Maire informe que nous avons régulièrement des demandes de parcelles à construire. Il reste seulement la parcelle n°1 au lotissement du chemin vert.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le lancement de la 2eme tranche.

PLU

Modification « révision allégée » pour zone activité sur la RD57. Rendez-vous avec le cabinet d'étude et la CCLBN

Vote : abstention : 2 contre : 0 pour : 10

Point sur les travaux/voirie/cimetière

Travaux voirie vont démarrer - Subvention du Département : 1500€

Salle polyvalente

Logement boucherie : gros-oeuvre

Cimetière : 2 devis de peinture reçu

Chemin « La Bourcerie »

SIVOS

Une réunion est prévue pour la dissolution.

9) Questions diverses

- * Randonnées -> Projet plan de chemins. Marc propose une commission urbanisme/économie
- * PLUi réunion publique 8 décembre à Saint Pierre des Bois (salle des fêtes)
- * Bulletin municipal
- * Boîte aux lettres pour le Père Noël

| | |
|----------------------------|---|
| La séance est levée | Signature du secrétaire de séance : MARTIN-LALANDE Jacques |
| à 22 h 35 | |